



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°21/001**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) par décision DIR 20/180 en date du 04/09/2020 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 21-002 à la Société ESSO RAFFINAGE, 20 rue Paul Héroult – 92000 NANTERRE, SIREN n° 379 914 237, portant sur une canalisation située entre la pomperie du terre-plein sud de la CIM et Tancarville.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4 ° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles, la canalisation constituant l'extension du site principal de ladite Société.

Description de la dépendance : Une canalisation d'une longueur totale de 24 101 ml.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 21-002 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.